

Dernière mise à jour le 29 septembre 2017

Comment chiffrer l'avantage en nature logement en 2017 selon la méthode forfaitaire ?

La présente fiche pratique vous propose de simuler 2 exemples de calculs de l'avantage en nature logement, selon la méthode forfaitaire, dont un exemple pour lequel le salarié réalise des ...

Sommaire

- Exemple n°1 :
- Exemple n°2 :

La présente fiche pratique vous propose de simuler 2 exemples de calculs de l'avantage en nature logement, selon la méthode forfaitaire, dont un exemple pour lequel le salarié réalise des heures supplémentaires dans le mois...

Exemple n°1 :

Présentation d'un contexte

- Le salaire brut du salarié est supposé être fixé à 3.200€;
- Le nombre de pièces composant le logement est de 5 ;
- Le salarié est supposé ne pas verser de redevance (ou loyer).

Chiffrage de l'avantage en nature

La rémunération brute permet de déterminer « la fourchette » dans laquelle le chiffrage est effectué, ici « de 2.942.20 à 3.595,89 € ».

Vous pouvez retrouver notre barème en vigueur sur 2017 sur notre site, en [cliquant ici](#).

Ce qui correspond donc à :

- Avantage en nature par pièce si le logement n'en comporte qu'une : 125.60€
- Mais ici pour 5 pièces : 108,40€ par pièce principale.

Le calcul sera donc : 108,40 € *5 soit un avantage en nature logement de **542,00 €**.

Exemple n°2 :

Présentation d'un contexte

- Le salaire brut du salarié est supposé être fixé à 2.250€;
- Le nombre de pièces composant le logement est de 5 ;
- Le salarié est supposé ne pas verser de redevance (ou loyer).
- Le salarié exerce son activité au rythme de 35h/s mais réalise dans le mois 4 heures supplémentaires majorées à 25%

Chiffrage en 3 temps

- 1^{er} temps : chiffrage des heures supplémentaires sans l'avantage en nature

Les heures supplémentaires représentent :

- $2.250 \text{ €} / 151.67 = 14.83 \text{ €}$ taux horaire de base
- Soit un taux majoré de $14.83 * 125\% = 18.54 \text{ €}$
- Ce qui permet de déterminer 74.17 € d'heures supplémentaires ($18.54 \text{ €} * 4$).

2^{ème} temps : prise en compte des heures supplémentaires pour déterminer la fourchette :

- $2.250 + 74.17 = 2.324.17 \text{ €}$ de salaire brut utilisé pour déterminer la fourchette à retenir pour l'avantage en nature
- Ce qui correspond ici à $85,50 \text{ €}$ par pièce principale, selon le barème en vigueur sur 2017 ;
- $85,50 \text{ €} * 5 = 427,50 \text{ €}$ d'avantage en nature

3^{ème} temps : recalcul des heures supplémentaires en incluant l'avantage en nature :

Le montant de l'avantage en nature logement doit être pris en compte, afin de déterminer le taux horaire sur lequel seront calculées les heures supplémentaires.

- Salaire brut du mois, avantage en nature inclus, $2.250 \text{ €} + 427,50 \text{ €} = 2.677,50 \text{ €}$
- Soit un taux horaire de : $2.677,50 \text{ €} / 151.67 = 17,65 \text{ €}$;
- Ce qui permet d'aboutir à un taux horaire majoré de $22,07 \text{ €}$ ($17,65 \text{ €} * 125\%$) ;
- Aboutissant au paiement d'heures supplémentaires de $88,27 \text{ €}$ ($22,07 \text{ €} * 4$).